

Attestation d'éligibilité au BAR-EQ-110

Nous, **Société RESISTEX SA**
11, quai de la Banquière
06730 Saint-André de la Roche
FRANCE

Attestons par la présente que le produit suivant est éligible à la fiche d'opération standardisée BAR-EQ-110

884006 REOMEGA 2368lm HF 4000K

BAR-EQ-110 Eclairage résidentiel : Luminaire à module LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes

Le luminaire à module LED mis en place respecte les critères suivants :

- durée de vie :

au moins 40 000 heures pour les luminaires avec un indice de protection aux chocs (IK) égal à 10

au moins 50 000 heures pour les autres luminaires

- chute de flux lumineux à l'issue de cette durée de vie inférieure ou égale à 30 %

- efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire, auxiliaire d'alimentation compris) :

au moins 65 lumens par watt pour les luminaires avec indice de protection aux chocs (IK) égal à 10

au moins 90 lumens par watt pour les autres luminaires

- dispositif de contrôle intégré au luminaire :

détection de présence ou de mouvement

ou détection de niveau d'éclairement

ou les deux associés

Les données techniques sont récapitulées sur la fiche technique du produit disponible sur notre site internet.

Pour faire valoir ce que de droit.

Saint-André de la Roche, le **08/03/2024**

Mr Bruno LAVEDRINE
Directeur Développement Produits
Products Development Director

B. LAVEDRINE




Attestation d'éligibilité au RES-EC-104

Nous, **Société RESISTEX SA**
11, quai de la Banquière
06730 Saint-André de la Roche
FRANCE

Attestons par la présente que le produit suivant est éligible à la fiche d'opération standardisée RES-EC-104

884006 REOMEGA 2368lm HF 4000K

RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur (Extérieur)

Est éligible à cette action toute rénovation pour laquelle chaque luminaire neuf respecte les exigences suivantes :

- ensemble optique fermé d'un degré de protection (IP) de 65 minimum
- cas n°1 : efficacité lumineuse d'au moins 90 lumens par Watt et ULOR d'au plus 1 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR d'au plus 3%)
- cas n°2 : efficacité lumineuse d'au moins 70 lumens par Watt et ULOR d'au plus 10 % (ou, pour les luminaires à LED, ULR d'au plus 15 %)
- sources lumineuses remplaçables

Les données techniques sont récapitulées sur la fiche technique du produit disponible sur notre site internet.

Pour faire valoir ce que de droit.

Saint-André de la Roche, le **08/03/2024**

Mr Bruno LAVEDRINE
Directeur Développement Produits
Products Development Director

B. LAVEDRINE


